

Séance du Lundi 24 Octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt quatre Octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de L'Epine (Vendée), légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean GAUTIER, Maire.

Présents : M. Jean GAUTIER, Maire, MM. Jean-Paul GUITTONNEAU, Robert BURGAUDEAU, Jean COULON, Mme Eliane FRIOUX, Adjoint – Mme Bernadette MAURIN, MM. Jean-Claude MAINGUET, Jean-Joseph FOUASSON, Hervé GALLAIS

Ont donné procuration :

M. Alain PENISSON à Robert BURGAUDEAU, Gilles SELLIER à Jean COULON

Absents :

MM. Jacques COULON, Maximin BILLET

Le Maire ouvre la séance à 19h05.

Madame Eliane FRIOUX est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la séance publique du Conseil va être enregistrée. Il informe le Conseil qu'il rajoute un point à l'ordre du jour (Devis Dragage au Port de Morin) et précise au Conseil que le point V – Urbanisme portant sur la Taxe d'Aménagement (3).

I – Approbation du compte-rendu de la séance du 31 Août 2011

Le compte-rendu de la séance du 31 Août 2011, n'appelant pas d'observations, est approuvé à l'unanimité.

II – Finances

1) Validation de l'avenant n°1 du Contrat Environnement Littoral

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°1 au Contrat Environnement Littoral entre la commune et le Conseil Général (CEL signé le 26/10/2009),

considérant la demande de la commune de modifier le programme d'actions initialement défini aux articles 3 et 4 du contrat susvisé, sans modification du montant total des engagements financiers du Département,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide de modifier le CEL et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à

cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

2) Aménagement du secteur de la Cabane : mission de maîtrise d'œuvre

Après avoir pris connaissance des devis présentés et pris acte que l'opération est éligible au CEL à hauteur de 40 % de subvention, **le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, de valider le devis d'ADEPE pour l'aménagement de la Cabane pour un montant de 10 950 € HT, sollicite les subventions auprès des financeurs habituels.**

3) Conventions avec l'amicale Laïque de Noirmoutier de partenariat

a) pour une intervention d'un animateur sportif à l'école publique

Après avoir pris connaissance de la convention de partenariat avec l'Amicale Laïque de Noirmoutier et renseignements pris auprès de l'inspection académique, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et voté par 10 contre et 1 abstention, de ne pas renouveler la convention proposée pour la mise à disposition d'un animateur sportif à l'école publique.

b) pour l'accueil des enfants de L'Epine au centre de loisirs « d'Her et d'Eau » et aux séjours de vacances en camps

Après avoir pris connaissance de la convention de partenariat avec l'Amicale Laïque de Noirmoutier, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, de la valider pour permettre l'accueil des enfants de L'Epine au centre de loisirs et l'accueil aux séjours de vacances en camps.

4) Demande de subvention pour l'aménagement sécurisé des arrêts de cars

Après avoir pris connaissance du courrier du Conseil Général informant les élus de l'octroi d'une subvention à hauteur de 50 % et vu les travaux programmés sur la commune en matière d'aménagement sécurisé des arrêts de cars, **le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, de demander une subvention au Conseil Général sur présentation d'un dossier (pose de panneaux signalétiques).**

5) Eglise : mise en sécurité de la cloche n°1

Après avoir pris connaissance de la nécessité de mettre en sécurité la cloche n°1 de l'Eglise, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider le devis de la société Lussault pour un montant de 2844 € HT, tel qu'il a été présenté.**

III – Camping

1) Au vu des termes de la nouvelle convention transmise par l'ONF, proposition d'arrêt de la procédure de Délégation de Service Public

a) Rejet de la convention ONF

Considérant les nouvelles prétentions de l'ONF précisées dans un courrier en date du 27/09/2011 (convention d'occupation indiquant la durée maximale de 9 ans, le montant de la redevance annuelle),

considérant l'avis de l'adjoint en charge du dossier compte tenu de la Délégation de Service Public en cours,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 10 pour et une abstention, décide de refuser la convention proposée par l'ONF et prend acte que la commune est liée avec l'ONF jusqu'au 31/12/2011.

b) Arrêt de la procédure DSP

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 15 avril 2011, le Conseil Municipal avait approuvé le principe de la gestion et de l'exploitation du Camping de la Bosse dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

Il précise que, l'Office National des Forêts, propriétaire des parcelles abritant le Camping de la Bosse, a récemment fait part à la Collectivité de prétentions en terme de durée de la convention d'occupation du foncier et du coût de la redevance à lui verser, manifestement incompatible avec une telle procédure et les ambitions de la commune pour cet équipement.

Monsieur le Maire rappelle, en outre, qu'à défaut d'accord de l'ONF, la commune ne peut poursuivre la procédure de délégation de service public.

Il propose, en conséquence, au Conseil Municipal, en application du principe du parallélisme des formes de déclarer sans suite la procédure de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Camping de la Bosse et de prendre acte du fait qu'un courrier sera adressé à chaque candidat ayant déposé une offre accompagné du retour de son enveloppe non ouverte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 10 pour et une abstention, décide :

- de déclarer sans suite la procédure de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Camping de la Bosse,**
- de prendre acte du fait qu'un courrier sera adressé à chaque candidat ayant déposé une offre, accompagné du retour de son enveloppe non ouverte,**
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

IV – Port de Morin

1) Etudes pour l'aménagement de l'aire de carénage et de la station d'avitaillement

Après avoir pris connaissance des deux devis présentés, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de retenir l'offre du bureau d'études 2LM d'un montant de 4 800 € HT, telle qu'elle a été présentée, pour l'assistance à maîtrise**

d'ouvrage pour la réalisation d'une aire de carénage et la réalisation d'une station service au Port de Morin.

2) Travaux de dragage

Après avoir pris connaissance des deux devis présentés, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de retenir l'offre du bureau d'études 2LM pour la consultation pour les travaux de dragage du Port de Morin (mission de type loi MOP) d'un montant de 5250 € HT.**

V- Urbanisme

1) Lancement de la procédure pour lever l'emplacement réservé n°3 au POS (projet du centre des Quatre-Vents dans le centre-bourg)

Après avoir pris connaissance de l'existence d'un emplacement réservé au POS en vigueur et compte tenu du projet du centre des 4 vents, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de lancer une modification simplifiée du POS en vue de supprimer l'emplacement réservé n°3 situé 16 Avenue de la Liberté, pour la parcelle cadastrée section AK n°30 d'une superficie de 4 050 m² prend acte que l'emplacement réservé est levé sous condition de réaliser la construction d'un foyer d'hébergement, d'un foyer de vie pour personnes handicapées en retraite et d'un service d'accueil à la vie sociale.**

2) Proposition de nom pour le futur lotissement communal dans le secteur Pré au Jon (9 lots)

Après appel à propositions (lotissement «Pré Haut», lotissement «Terpinere», lotissement «Les Mauviollères»), **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 9 voix et 1 abstention, décide de nommer le nouveau lotissement de 9 lots : «lotissement le Pré Haut».**

3) Loi n°2010 : réforme de la fiscalité de l'urbanisme : proposition de taux pour la nouvelle taxe d'aménagement

En accord avec les autres Maires du Canton pour organiser une réunion de travail, Monsieur le Maire informe le Conseil que ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

4) Rénovation et amélioration de l'habitat : primes «habiter mieux» : aide communale à hauteur de 250 €

Après avoir pris connaissance du courrier du Conseil Général en date du 22/08/11 portant sur son programme départemental de soutien à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat privé et de l'avis de la commission d'urbanisme du 12/09/11,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, prend acte que la prime «Habiter Mieux» est attribuée en complément des aides de l'ANAH et se décompose ainsi : une prime de base de 1100 €, une aide de 250 € du Conseil Général, prend acte du courrier de la Communauté de Communes en date du 20/09/11 projetant de s'associer à la démarche du Contrat Local d'engagement (CLE) en intégrant les primes «Habiter Mieux» à l'OPAH,

- décide d'attribuer une aide communale de 250 € pour les propriétaires de logements anciens dès lors qu'ils répondent aux critères de ressources retenus (travaux

permettant un gain de performance énergétique au moins égal à 25 %, ...) qui déclenche une majoration de 500 €.

VI - Personnel Communal

1) Création de deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} Novembre 2011

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 5/10/11 du CDG 85 sur la proposition de la CAP pour inscrire deux agents sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au titre de l'année 2011, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer, à partir du 1^{er} novembre 2011, deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} Classe à temps complet, décide de supprimer, à partir du 1^{er} novembre 2011, deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} Classe à temps complet et approuve le tableau d'effectifs permanents modifié de la commune.**

2) Formation agents : maintien du taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs pour la formation professionnelle des agents

Après avoir pris connaissance du courrier du CNFPT en date du 15/09/2011 informant les élus du changement de conditions d'accès à la formation professionnelle des agents, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'émettre un vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux, et demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.**

VII - Questions Diverses

1) Dossier Baccharis

Monsieur Jean-Joseph FOUASSON informe le Conseil Municipal que les $\frac{3}{4}$ des propriétaires, des terrains affectés par le Baccharis, ont donné leur accord pour une intervention de la Communauté de Communes, compétente en la matière.

Considérant ces accords, le Maire informe les élus que la municipalité s'est engagée publiquement à les enlever et qu'une entreprise a été mandatée pour intervenir dans les prochains jours.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 19 heures 40.

La secrétaire de séance,
Eliane FRIOUX



Le Maire,
Jean GAUTIER



